



Le régime de Prévoyance des cotisants à la CARPIMKO en 2025

Professions concernées : Infirmières, infirmiers,
Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes, Podologues.

Document réalisé par le site de référence des paramédicaux
www.prevoyance-liberal.com

LA PRÉVOYANCE EN 2025

Ce que vous touchez réellement.

À partir de quand.

Selon quelle situation.

Sécurité sociale • CARPIMKO • Textes en vigueur

*Ce document est régulièrement transmis entre collègues,
car il permet de comprendre les règles sans discours commercial.
Il peut être partagé librement.*

POURQUOI CE DOCUMENT EXISTE

Ce document a été conçu pour **clarifier**.
Pas pour convaincre.

Dans la pratique, beaucoup de professionnelles découvrent les règles :

au moment d'un arrêt

- lors d'un accident
- ou après une hospitalisation

Ce document vise à éviter ces situations.

Il présente :

- des règles officielles
- des montants réglementaires
- des délais précis, sans interprétation

Quelles indemnités journalières sans Prévoyance complémentaire ?

Depuis le 1^{er} Juillet 2021, vous bénéficiez d'**Indemnités Journalières versées par la Sécurité Sociale (IJSS)** à compter du 4^e jour d'arrêt, après 3 jours de carence.

À noter : En pratique, l'absence de 12 mois d'affiliation préalable peut empêcher l'ouverture des droits IJSS.

Pour avoir droit aux IJSS de la CPAM en tant qu'indépendante (IDEL ou kiné), il faut généralement :

- ✓ être affiliée à la Sécurité sociale en tant qu'indépendant
- ✓ être à jour de vos cotisations sociales
- ✓ avoir au moins **12 mois d'affiliation** continue (minimum d'activité) avant l'arrêt pour que les droits existent
- ✓ transmettre l'arrêt de travail dans les délais à la CPAM

Comment sont réparties ces Indemnités ? En considérant ces garanties, quelle est l'utilité de la prévoyance en 2025?



QUI INTERVIENT EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?

Il n'y a aucun flou.

Les règles sont identiques sur tout le territoire.

Organisme	Période d'intervention	Nature
Sécurité sociale (CPAM)	Jours 1 à 90	Indemnités journalières
CARPIMKO	À partir du jour 91	Prévoyance (IJ, invalidité, décès)

À PARTIR DE QUAND ÊTES-VOUS INDEMNISÉE ?

SELON LA CAUSE DE L'ARRÊT

La cause de l'arrêt a un impact limité mais réel. Elle concerne uniquement les premiers jours.

I. SÉCURITÉ SOCIALE (CPAM)

MALADIE SIMPLE (pathologie, fatigue, burn-out, douleurs, etc.)

Période	Indemnisation
Jours 1 à 3	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune indemnité (carence légale)
À partir du jour 4	<input checked="" type="checkbox"/> Indemnisation CPAM

ACCIDENT SIMPLE (NON PROFESSIONNEL) (chute, fracture, accident domestique, sport, route hors activité)

Période	Indemnisation
Jours 1 à 3	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune indemnité
À partir du jour 4	<input checked="" type="checkbox"/> Indemnisation CPAM

 *Point réglementaire important : Les infirmières libérales et kinésithérapeutes ne relèvent pas du régime "accident du travail". Un accident est donc traité comme une maladie par la CPAM.*

MALADIE OU ACCIDENT AVEC HOSPITALISATION

Période	Indemnisation
Dès le 1 ^{er} jour	<input checked="" type="checkbox"/> Indemnisation CPAM
Carence	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune

 C'est le seul cas où la CPAM intervient sans délai de carence.

MONTANTS CPAM (RAPPEL RÉGLEMENTAIRE)

Calcul : **1/730^e du revenu annuel moyen**

Montant plafonné jusqu'à environ **63,52 € par jour** (plafond réglementaire)

Aucun minimum garanti

Aucun lien avec le niveau de charges

II. CARPIMKO

CE QUI NE VARIE JAMAIS

Pour la CARPIMKO, la cause de l'arrêt n'a aucune incidence.

📍 Le décompte débute au premier jour d'arrêt. Les 90 premiers jours ne sont jamais supprimés

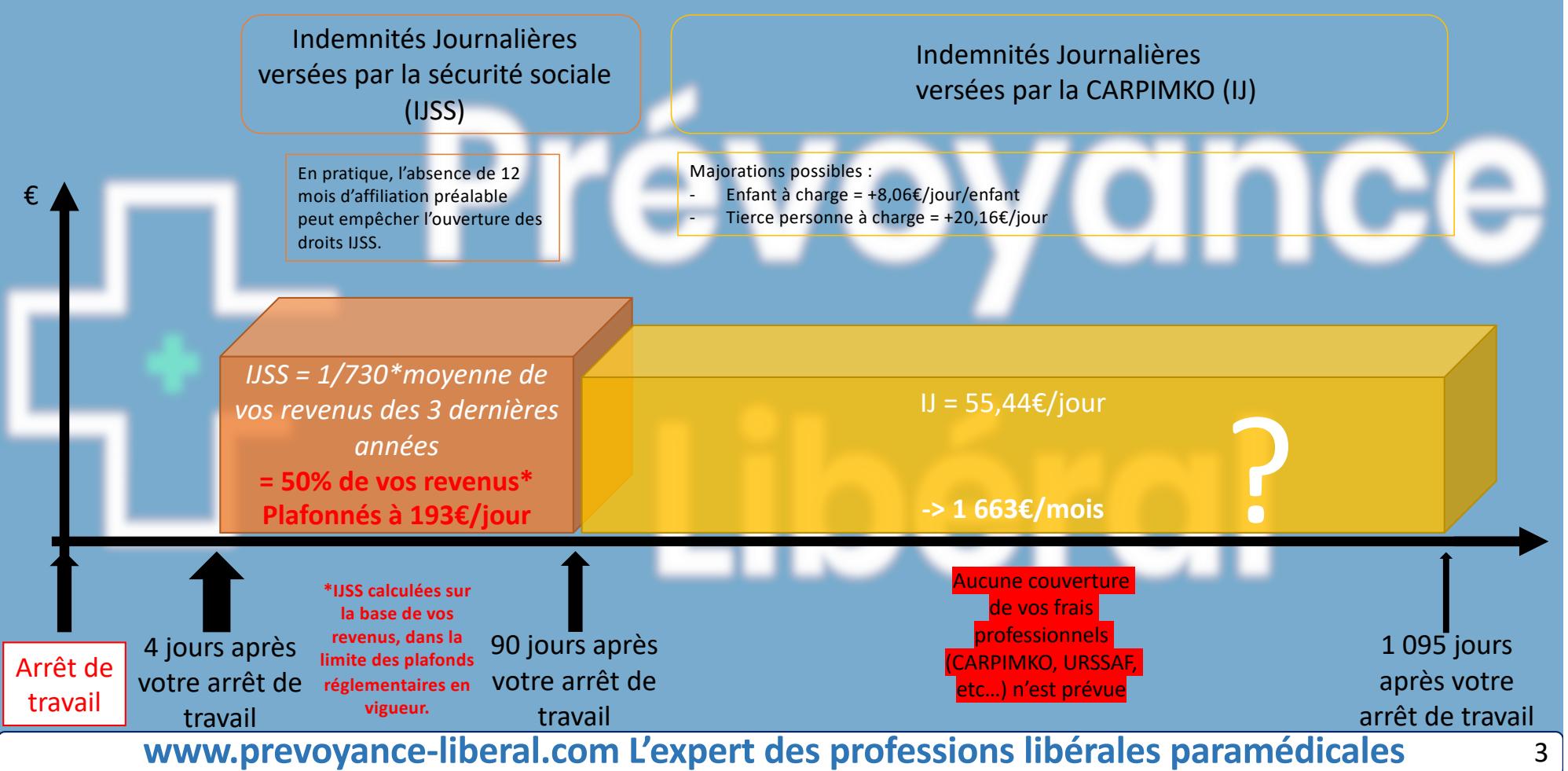
Situation	Début d'indemnisation
Maladie simple	Jour 91
Accident simple	Jour 91
Hospitalisation	Jour 91

MONTANTS CARPIMKO – ARRÊT DE TRAVAIL LONG

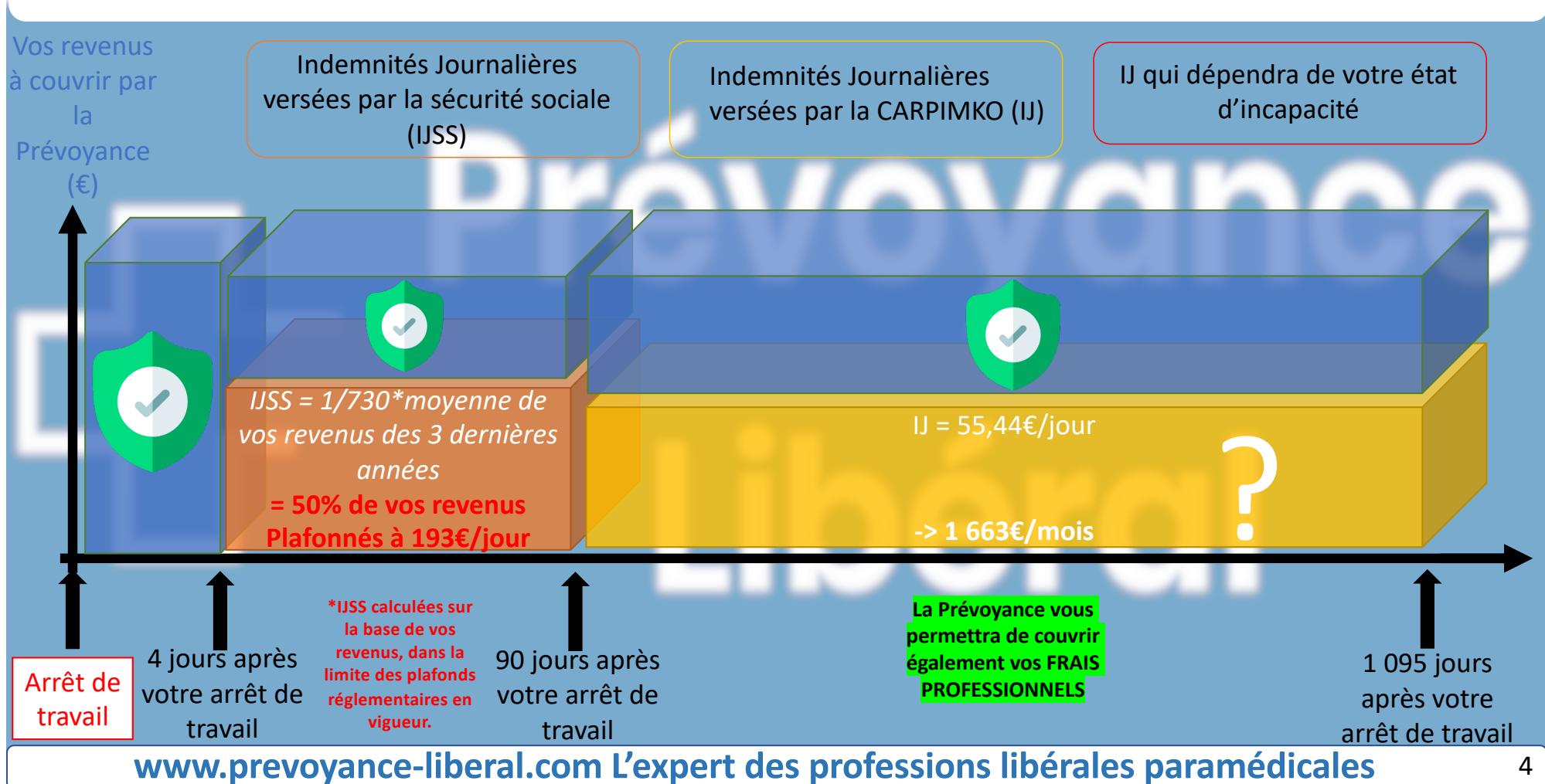
📍 Versement possible jusqu'à la fin de la 3^e année d'arrêt continu.

Prestation	Montant brut
Indemnité journalière de base	55,44 € / jour
Majoration par enfant à charge	+ 8,06 € / jour
Majoration tierce personne	+ 20,16 € / jour

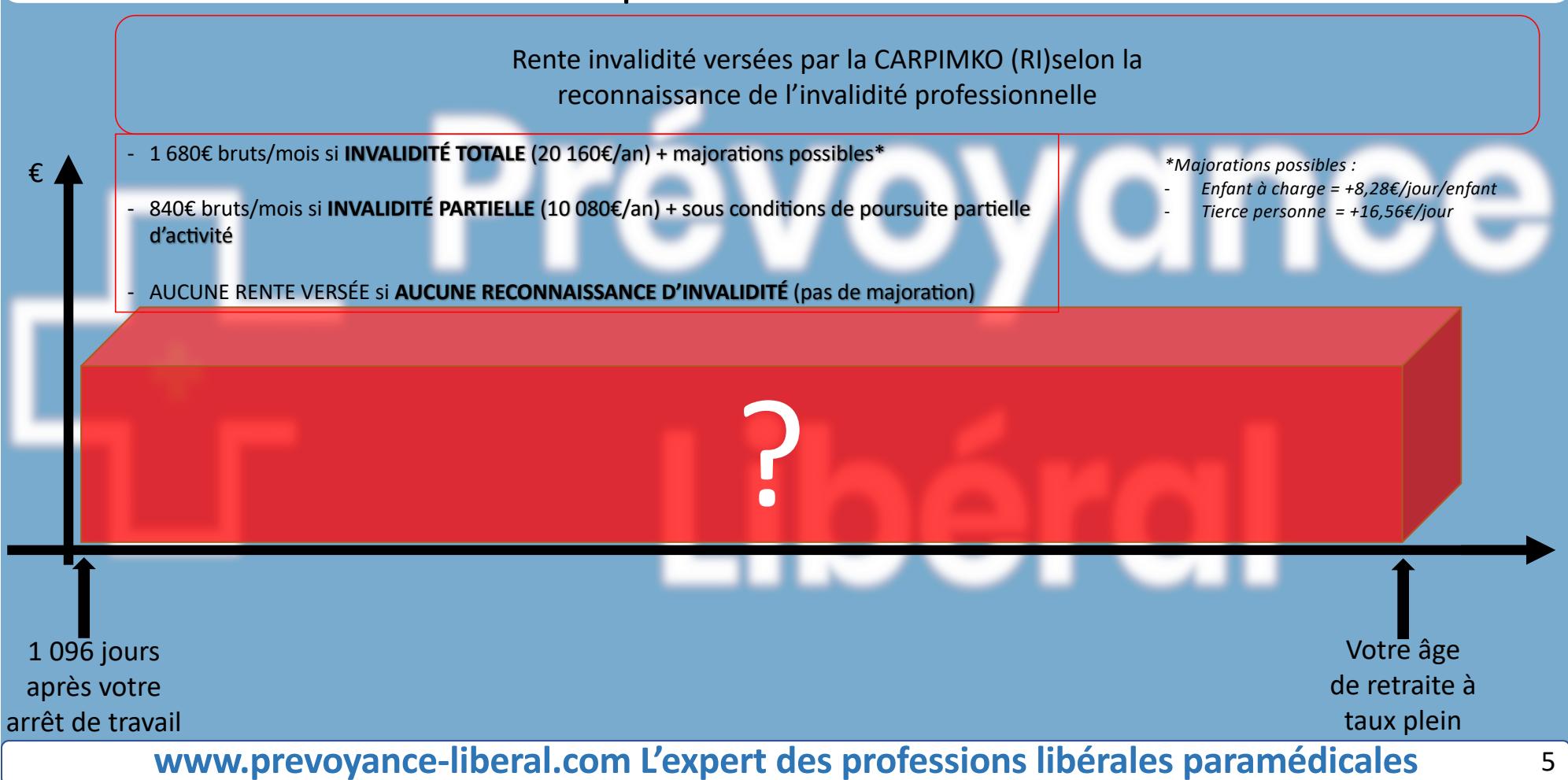
En cas d'arrêt de travail court, combien pourrez-vous percevoir d'IJSS et d'IJ en 2025?



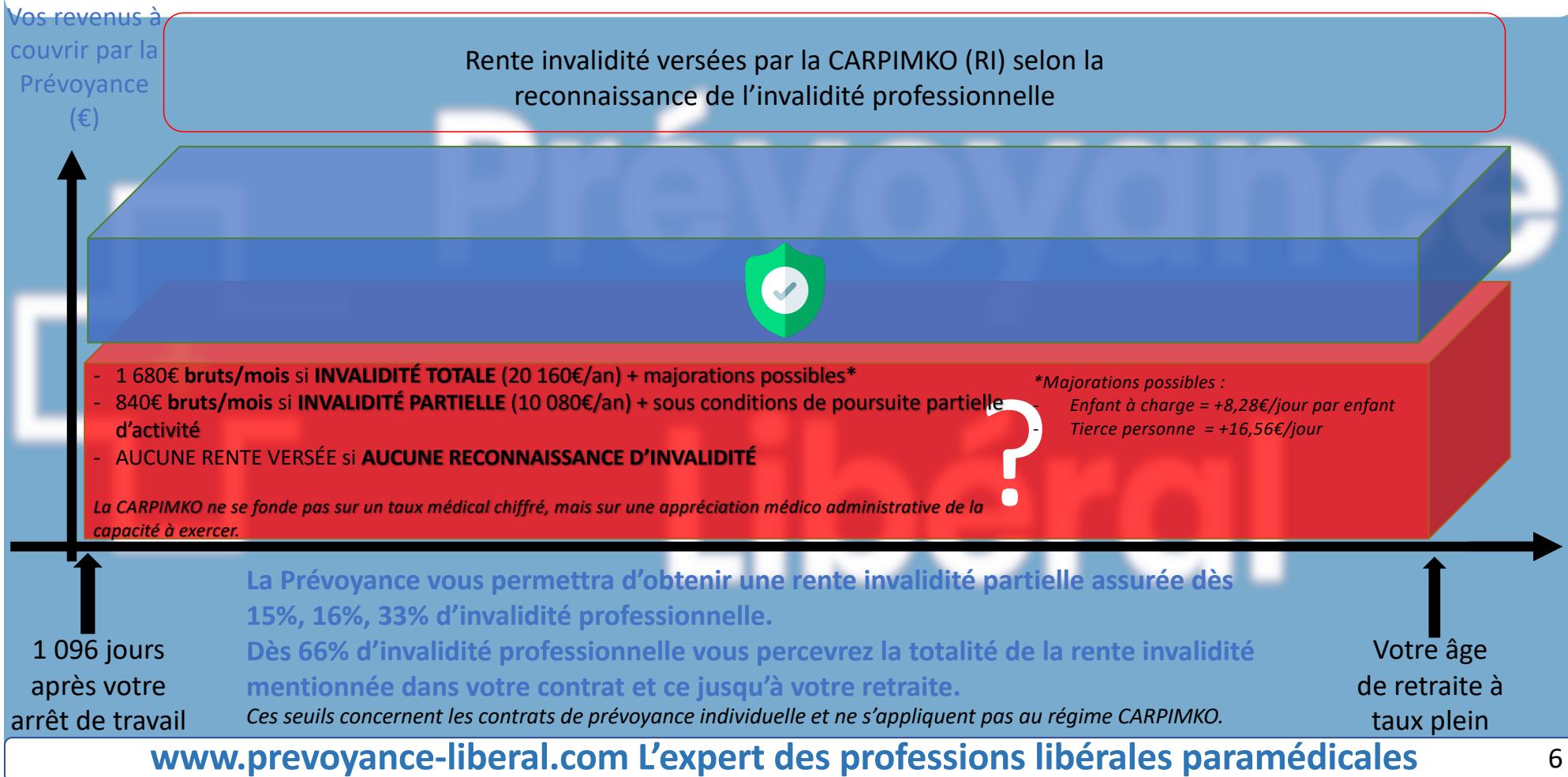
En cas d'arrêt de travail court, à quoi servira la Prévoyance ?



En cas d'arrêt de travail long, combien pourrez-vous percevoir de rente invalidité par la CARPIMKO en 2025?



En cas d'arrêt de travail long, à quoi servira votre Prévoyance en cas d'invalidité ?



En cas de décès, quelles garanties pour mes proches ?

Garanties décès adaptables :
Capital, rente éducation, rente invalidité, ...



En cas de décès, la CARPIMKO peut prévoir, sous conditions :

- Un capital décès
- Une rente de survie pour le conjoint ou partenaire de PACS
- Une rente éducation pour les enfants à charge

Les montants et conditions dépendent de la situation familiale et les statuts en vigueur au moment du décès?
Aucune prestation n'est automatique.

Exemples indicatifs – non contractuels :

Un Capital décès de : 36 288€ pour le conjoint non séparé de droit ou de fait, sans enfant à charge ou 54 432€ pour le conjoint non séparé de droit ou de fait, avec enfant(s) à charge ou 18 144€ pour les ascendants (parents, grands-parents), descendants (enfants)

Rente éducation de : 630€/mois (7 560€/an) pour les enfants à charge de moins de 18 ans / les enfants à charge de moins de 25 ans poursuivant leurs études / les enfants handicapés à charge atteint d'un handicap permanent

Rente de survie pour le conjoint survivant non séparé de droit ou de fait, marié depuis minimum 2 ans :

- 840€/mois (10 080€/an)

La Prévoyance pour couvrir les carences de votre régime obligatoire

Comme vous avez pu le constater de **nombreuses carences existent en cas d'arrêt de travail.**

Celles-ci pourront engendrer un manque à gagner important en cas d'arrêt de travail et si votre trésorerie n'est pas suffisamment constituée, **pouvant entraîner une baisse significative du niveau de vie.**

En étant professionnel libéral, vous êtes votre seule force de travail, il est donc primordial d'envisager votre avenir sereinement en vous couvrant en cas de coup dûr.

www.prevoyance-liberal.com c'est quoi ?

Un suivi et un accompagnement unique



Nous accompagnons nos client(e)s sur la durée : de la souscription à l'indemnisation !

Pendant toute la durée de votre contrat nous répondons à toutes vos questions et suivons votre indemnisation en cas d'arrêt de travail.



La transparence : pas d'exclusion cachée !



Nous étudions les situations de nos client(e)s spécifiquement.

Nous prendrons par exemple en compte votre volonté de couverture des arrêts de travail en cas de pratique de sport à risque, en cas de grossesse pathologique, de maladie du dos, de maladie psychopathologique (ex : burn-out).

Indépendance : comparer plusieurs assureurs



Nous sommes très attachés à notre indépendance en tant que courtier d'assurance. Nous vous proposerons des contrats à des tarifs négociés, de plusieurs assureurs répondant à votre situation.

Comparer et économiser en ligne gratuitement



Rechercher les meilleures solutions de Prévoyance pour protéger nos client(e)s en cas d'arrêt de travail, **au meilleur prix** : c'est notre métier. Nous pouvons également vous proposer des solutions de retraite et de mutuelle à tarif négocié et toujours avec le même interlocuteur.

**Ces informations sont données à titre indicatif. La société éditrice du site ne pourra pas être tenue responsable de l'utilisation faite de ces informations et de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. Une étude approfondie avec un professionnel de l'assurance, expert en protection sociale, réalisable sur notre site www.prevoyance-liberal.com, reste primordiale.*

Les informations présentées dans ce document sont fondées sur les textes réglementaires et barèmes en vigueur en 2025. Elles sont susceptibles d'évoluer conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou statutaires.

Ce document présente une synthèse pédagogique des régimes obligatoires de protection sociale (Sécurité sociale et CARPIMKO).

Il ne constitue ni une offre de contrat, ni un engagement de garantie.

Les solutions de prévoyance complémentaire éventuellement proposées ultérieurement font l'objet de contrats distincts, soumis à leurs propres conditions contractuelles.

Les éléments présents dans ce document sont la propriété de la société éditrice du site internet Prevoyance-liberal.com. En application du Code de la Propriété Intellectuelle, et des dispositions législatives et réglementaires, toute reproduction/représentation intégrale ou partielle de l'un des éléments faite sans le consentement préalable et écrit de la société éditrice du site est interdite.



**Prévoyance
Libéral**

Pour obtenir un comparatif, rendez-vous sur notre site : www.prevoyance-liberal.com
Vous avez une question concernant la Prévoyance ou la Retraite ?
Contactez-nous à l'adresse suivante : bonjour@prevoyance-liberal.com

www.prevoyance-liberal.com L'expert des professions libérales paramédicales

Pensez à anticiper votre Retraite dès 2025 !



En 2023, la pension de retraite annuelle moyenne d'une infirmière libérale était de **1 653€/mois.**



Afin de conserver votre niveau de vie à la Retraite et de ne pas perdre en moyenne 47% de vos revenus, il est primordial d'optimiser votre Retraite.



La Retraite complémentaire vous sert à vous constituer un complément de revenu pour la retraite.

Faites votre simulation gratuite en ligne sur le site : www.LaFrancaisePatrimoine.com

Pour toute question, vous pouvez contacter nos experts par téléphone ou e-mail :



01-75-57-04-85



Bonjour@prevoyance-liberal.com